

Le financement des partis divise les élus

TRANSPARENCE Sur mandat du Grand Conseil, le gouvernement a présenté un rapport sur le financement des partis. Il propose de ne rien changer dans l'attente d'une décision au niveau fédéral.

PAR PHILIPPE OUDOT

Les députés ont repris le chemin du Rathaus, hier, pour la session de septembre. Ils ont notamment croisé le fer à propos de la transparence dans le financement des partis. Ils ont longuement débattu du rapport présenté par le Conseil exécutif à ce propos, suite à l'adoption sous forme de postulat d'une motion socialiste, en 2015. Elle demandait au gouvernement de créer les bases légales dans le domaine du financement des formations politiques, avec obligation de transparence pour les partis, les groupes d'intérêts et les candidats. Les échanges ont été longs et nourris, si bien qu'à l'heure du gong, les parlementaires se sont séparés sans avoir pu voter. Ce qu'ils vont faire ce matin.

Le gouvernement proposait aux députés de prendre connaissance de son rapport, mais de ne rien changer en raison des coûts et des développements actuels à l'échelon fédéral. Le PS, lui, demandait d'élaborer des règles de transparence pour les montants de plus de 10 000 fr. et d'interdire les dons anonymes.

Au nom de la majorité de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE), son porte-parole Walter Schilt a asséné que cette volonté de transparence à tous crins était ingérable, «c'est mission impossible; on atteindrait les limites du système politique en raison de la charge administrative et financière que cela représente».

Pour la minorité de la CIRE,



Pour les députés, le menu de cette session de septembre est plutôt léger. ARCHIVES

Urs Graf a au contraire soutenu que pour bien fonctionner, la démocratie se devait d'être transparente, afin d'éviter les abus. «Il faut savoir d'où vient l'argent. Quant aux coûts, le jeu en vaut la chandelle, car le citoyen bien informé ira voter plus volontiers.»

Le gouvernement se débîne

Pour le PS, Ursula Marti a jugé le rapport décevant, «le gouvernement se débîne». Or, la Suisse est souvent épinglée pour son manque de transparence. «Nous ne sommes pas opposés au financement des partis, mais au manque de limpidité. Il est temps de bouger sans at-

tendre, comme l'ont déjà fait d'autres cantons.» Des propos partagés par le PEV pour qui cela renforcerait la crédibilité du monde politique.

Les Verts libéraux ont dit soutenir plus de transparence, mais par le biais d'incitations plutôt que d'obligations. Du côté du PBD et de l'UDE, on s'est dit ouvert à plus de clarté, mais cela doit se faire d'abord au niveau fédéral, le canton adaptera ensuite sa législation. Donc d'accord pour adopter le rapport, mais sans les déclarations de planification de la gauche.

La droite s'est montrée encore plus hostile. Anne-Caroline

Graber est montée au front, dénonçant la surcharge administrative de contrôle des comptes de campagne, et donc les coûts inhérents. Qui plus est, comme une initiative comparable a été déposée au plan fédéral, si le canton légifèrerait maintenant, il devrait remettre l'ouvrage sur le métier en cas d'acceptation de cette initiative. Et de façon plus générale, elle s'en est prise à «cette frénésie d'exigence de transparence dans bientôt tous les domaines, (...) ce désir scélérat de tout savoir sur tous qui pourrait nous conduire vers de nouveaux totalitarismes».

Les discussions reprennent donc ce matin.

Eviter les tours de passe-passe

CONSTITUTION

Les députés ont adopté un projet de modification de la Constitution qui propose de renforcer les droits populaires.

Aujourd'hui, lorsque le Grand Conseil adopte par exemple une révision législative, le peuple peut s'y opposer par référendum, ou proposer lui-même une autre variante en déposant un projet populaire, appelé aussi référendum constructif. Mais si, lors des débats au Grand Conseil, une minorité conteste un des points de la révision législative, elle peut proposer un projet alternatif qui reprend la révision adoptée, mais sans le point contesté. Le peuple peut alors choisir entre la proposition de la majorité ou celle de la minorité. L'avantage, c'est d'éviter que les parties non contestées de la loi ne passent à la trappe en cas de refus du projet voté par la majorité des députés.

Le problème, c'est qu'un projet alternatif peut aussi être utilisé pour empêcher un projet populaire. Une situa-

tion qui s'est répétée à plusieurs reprises ces dernières années. C'est pour éviter cet écueil qu'une initiative parlementaire intitulée «In dubio pro populo» demandant que les projets populaires priment sur les projets alternatifs avait été déposée. Elle stipule que si un projet populaire est déposé, il prime sur un éventuel projet alternatif, qui devient caduc.

Comme l'a expliqué hier Marc Jost, le président de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE), «cela permet d'éviter que le Grand Conseil n'adopte un projet alternatif dans le seul but d'empêcher un projet populaire. Cela consacre donc la primauté du projet populaire sur un projet alternatif du Grand Conseil.»

Auteur de la proposition, Michael Köpflî a souligné qu'il ne s'agissait pas d'abolir le projet alternatif, mais de changer les priorités en donnant la prévalence au peuple. Mis à part le PLR, pour qui les députés sont les élus du peuple, et donc légitimés à le représenter, tous les partis ont soutenu le projet. Au vote, les députés ont largement plébiscité la proposition, adoptée par 134 oui contre 14 non et 5 abstentions. PHO

En finir avec les candidats parasites

ÉLECTIONS

Les députés ont modifié la loi sur les droits politiques.

Dans les élections au système majoritaire, il faudra désormais avoir obtenu au moins 3% des suffrages valables au 1er tour pour pouvoir se présenter au second. L'introduction de cet obstacle pour les élections au Conseil exécutif, au Conseil des Etats et à la préfecture va permettre d'écarter les candidats qui n'ont aucune chance d'être élus.

Ces dernières années, en effet, le canton a dû organiser plusieurs fois des scrutins pour un second tour alors que l'on s'acheminait vers une

élection tacite. En présentant hier le projet, le porte-parole de la CIRE Markus Aebi a insisté sur le fait que cet obstacle permettrait d'éviter des scrutins aussi coûteux qu'inutiles. Autre innovation pour le second tour: il ne sera plus possible de ne présenter sa candidature qu'au second tour. Une exception reste possible: un candidat qui, au premier tour, a franchi la barre des 3% des suffrages valables et qui décide de se retirer pourra être remplacé, à condition que la majorité des signataires de la liste de candidature du premier tour y souscrive. En première lecture, le projet a été plébiscité: 142 oui, 0 non et 2 abstentions. PHO

Les opposants à l'axe Ouest ne lâchent rien

A5 À BIENNE

Trois élus biennois dénoncent les conclusions du rapport.

Samantha Dunning, (PS), Christoph Grupp (Les Verts) et Julien Stocker (pvl) viennent d'interpeller le gouvernement à propos de la comparaison technique entre les projets «officiel» et alternatif de l'axe Ouest de l'A5. Ils estiment que les experts mandatés pour faire la comparaison «ne sont pas impartiaux car ils ont participé au projet de base». Sachant que le dialogue avec la population biennoise et nido-wienne sera mené après la publication du rapport, ils esti-

ment qu'il ne s'agit que d'un exercice alibi.

Ils prient donc le gouvernement de répondre à une série de questions. Juge-t-il que les résultats du rapport sont neutres? Pourquoi ne pas avoir mandaté des spécialistes indépendants? Pourquoi ne s'est-il pas entretenu avec les parties concernées? Sachant que les populations de Bienne et de Nidau sont prochainement conviées à dialoguer, «pourquoi le Conseil exécutif n'a-t-il pas attendu avant de rendre son rapport»? Les trois députés veulent également savoir si le gouvernement entend «poursuivre son projet malgré une importante opposition de la population». PHO

Quid des investissements?

Quelle que soit la décision de la Préfecture du Jura bernois concernant les recours sur la votation du 18 juin 2017, Moutier fait partie du canton de Berne jusqu'à nouvel avis. A ce titre, elle est traitée comme les autres communes dans l'octroi de subventions. Selon les trois députés Virginie Heyer (PLR), Jean-Luc Niederhauser (PLR) et Roland Benoit (UDC), «aucune clause de reprise à la valeur réelle n'a été prévue comme condition générale lors de l'octroi de nouvelles subventions à la commune depuis le scrutin. Il se pose aussi la question des subventions dont le paiement serait fractionné sur plusieurs années.»

Dans l'interpellation qu'ils viennent de déposer, ils demandent au gouvernement si les subventions octroyées et les investissements réalisés par le canton à Moutier ont été listés de façon exhaustive. Ils veulent aussi savoir si les investissements en cours ou à venir seront précisément répertoriés. Ils demandent également «si des dispositions particulières de reprise au sujet de ces investissements ont été établies. Sinon, quand le seront-elles et sur quoi porteront-elles exactement?»

Les trois députés veulent enfin savoir si un plan financier spécifique à la commune de Moutier a été établi en lien avec les investissements que le canton va encore y faire ces prochaines années, jusqu'au jour où la destinée de la cité prévôtise sera connue. PHO

EN BREF

PROTECTION CIVILE

Bientôt cantonalisée?

Par voie de question écrite, Virginie Heyer (PLR, Perrefitte) demande au canton s'il est vrai qu'il envisage la cantonalisation de la protection civile à l'horizon 2020-2022. PHO

CHAINDON

Et si la session débutait mardi?

Depuis juin 2018, la Foire de Chaindon, qui a lieu le 1er lundi de septembre, fait partie des traditions vivantes nationales. Or, regrette la députée Virginie Heyer, les députés ne peuvent y participer, la session de septembre commençant à la même date. Dans une question au Conseil exécutif, elle demande s'il serait envisageable de faire débiter ladite session le mardi. PHO